

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
819 629-2829 / 1 855 622-6728
mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO)

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 21 février 2024, le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement n° 236-03-2024 modifiant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme pour le territoire non organisé, pour l'harmoniser avec le règlement sur les modalités de publication des avis publics.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu 20 mars 2024 à partir de 19h30 heures à la salle du conseil de la MRC, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie. Lors de cette assemblée, ce projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la MRC, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, entre 8h30 et midi et entre 13h00 et 16h30, du mardi au vendredi.
4. Ce projet de règlement ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville-Marie, au bureau de la MRC de Témiscamingue, ce 28^e jour de février 2024.


Me Sami Bdiri
Greffier-trésorier adjoint
MRC de Témiscamingue